

Dossier 28-2017-00018

SAEDEL "Lotissement Cœur de ville"

Commune de PRUNAY LE GILLON

Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

Caractéristiques du projet	* 19 416 m ² : le projet consiste à la création d'un lotissement de 24 lots individuels et de 3 lots pour des logements sociaux.
Superficie totale de l'opération	* 30 127 m ² : Le projet intercepte le lotissement existant de la saboterie ainsi qu'une demi chaussée de la rue de l'ouest, représentant une surface de 1,07 ha.
Références cadastrales	* Section AB, parcelles n° 124, 125, 126, 138, 145, 146, 247, 248, 267, 269, 271, 274, 275, 277 et 279
Pluie de projet	* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été dimensionnés pour une pluie de retour décennale (10 ans)
Tests de perméabilité	* La perméabilité moyenne du sol a été mesurée entre de 6*10 ⁻⁵ m/s à 7 *10 ⁻⁵ m/s (étude réalisée par le bureau d'études Géotec).
Milieu récepteur	* Le masse d'eau souterraine au droit du projet est : FRGG 092 « Calcaires tertiaires libres de Beauce »
Remontée de nappe et inondation	* Le projet n'est pas situé en zone inondable.
Risques retrait gonflement	* Le risque retrait-gonflement des argiles au sein du projet est à priori nul.
Dispositifs de gestion des eaux pluviales en domaine public	* Les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées par 5 noues et rejetées via des canalisations Ø 300 dans deux bassins d'infiltration enterrés de type SAUL (Structure Alvéolaire Ultra Légère).
	* Le bassin d'infiltration n°1 aura les caractéristiques suivantes : Surface de 122 m ² , une hauteur de 1,98m et un volume de 230 m ³ .
	* Le bassin d'infiltration n°2 aura les caractéristiques suivantes : Surface de 41,20 m ² , une hauteur de 1,33m et un volume de 52 m ³ .
	* L'ouvrage d'infiltration existant sera comblé et rebouché afin de mettre en œuvre le bassin d'infiltration n°1.
Débit de fuite	* Le volume de rétention des 5 noues est de 25,62 m ³ à savoir : 3,58 m ³ pour la noue 1 ; 2,46m ³ pour la noue 2 ; 6,76 m ³ pour la noue 3 ; 6,16 m ³ pour la noue 4 et 6,66 m ³ pour la noue 5.
	* Le débit de fuite autorisée par la commune est de 14l/s pour le rejet du secteur 4 et de 16 l/s pour le rejet du secteur 5 (autorisation de rejet signée le 30 mars 2017)
Dispositifs de gestion des eaux pluviales en domaine privé	* Les coordonnées (système NGF) des rejets dans les réseaux communaux sont : X : 1 598 570,21 et Y : 7 241 589,53 pour le rejet du secteur 4 rue de l'ouest et X : 1 598 667,35 et Y : 7 241 638,06 pour le rejet du secteur 5 rue de l'ouest.
	* Les eaux pluviales de chaque lot seront gérées à la parcelle via des cuves enterrées de 5 m ³ pour 100 m ² de surface imperméabilisée avec un trop plein régulé à 2 l/s vers le réseau public.
	* Les eaux pluviales de des logements sociaux seront repris intégralement dans les réseaux à créer.

Retrocession des ouvrages	* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront rétrocédés à la commune de Prunay le Gillon après la commercialisation de tous les lots (rétrocession prévue en fin d'année 2022).
Modalités d'entretien	La surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront effectués par les services techniques de la commune de Prunay le Gillon a) Entretien régulier par fauchage et tonte afin d'éviter la formation de végétation dense, limitant le volume utile et la capacité d'infiltration aux abords des ouvrages d'infiltration (1 à 2 fois par an). b) Enlèvement des déchets 2 à 4 fois par an c) Contrôle des caractéristiques des bassins d'infiltration et passage d'une caméra après 1,3, 6 et 10 ans de mise en service puis tous les 3 à 5 ans d) Nettoyage des canalisations et des bassins d'infiltration par hydrocurage .

CHARTRES, le 5 avril 2017

Pour la préfète d'EURE-ET-LOIR,
 Po / Le Directeur Départemental des Territoires,

Isabelle GRYTTE